

Opticiens, ensemble.

Le rapport
d'activités 2025-26



Rassemblement
des Opticiens
de France



Chères consœurs, chers confrères,

Je signe aujourd'hui l'édito du deuxième rapport d'activité de mon mandat. La première année a servi à apprendre, à structurer et à poser les fondations. Celle qui s'ouvre maintenant a un autre objectif ; celui de porter les sujets des opticiens là où se décide l'avenir de la profession et de faire en sorte qu'en 2027, à l'occasion de la présidentielle, on ne décide pas sans nous.

Le 30 octobre 2025, un arrêté a confirmé notre représentativité dans la branche : **83,19 %**. Ce chiffre n'est pas un trophée. C'est le mandat que vous nous donnez. Il arrive à un moment où l'on parle beaucoup de l'optique. Rarement pour la féliciter.

Cette année, notre profession a été regardée comme une source de dépense, presque jamais comme une mission de santé. On a voulu allonger les remboursements à trois ans, sans regarder les patients ou leurs besoins. On a voulu interdire la publicité, sans distinguer l'information utile des abus. On a voulu élargir l'accès aux données de santé, sans mesurer ce que cela signifie pour le secret professionnel.

À chaque fois, le ROF a répondu présent non pas pour dire non par principe, mais pour proposer autre chose.

Notre boussole tient en trois mots.

Responsabilité. La fraude existe. Nous ne la nions pas. Mais nous l'affrontons

concrètement. Depuis plusieurs années, le ROF finance le développement d'une solution de traçabilité de filière fondée sur la blockchain, qui entre en phase pilote dans les prochaines semaines. Son enjeu dépasse la seule lutte contre la fraude. En effet, si nous laissons d'autres acteurs construire les outils de contrôle de notre profession, nous leur laisserons demain le pouvoir de la réguler.

Accessibilité. En 2025, 15 départements français disposaient de moins de 4 ophtalmologistes pour 100 000 habitants (annuaire du CNOM). Dans le Lot, plus un seul ophtalmologiste depuis 2025. En Creuse, moins d'un pour 100 000 habitants. Pendant ce temps, les opticiens, eux, sont partout avec plus de 16 000 magasins, 45 000 professionnels diplômés, près d'un point de vente pour 4 000 habitants. Le maillage territorial est le plus dense des trois professions de la filière visuelle. Et c'est nous qu'on voudrait réguler, espacer ou contraindre ? Notre conviction est inverse : l'opticien fait partie de la solution.

Indépendance. Les complémentaires santé sont nos partenaires de financement, elles ne sont pas nos régulateurs. Cette nuance commande notre opposition ferme à l'amendement, déposé année après année sur le PLFSS, qui voudrait transférer aux OCAM la gestion intégrale du panier B et guide notre vigilance face aux pratiques de régulation imposées hors réseau ; elle

L'édito du président

structure aussi notre position sur l'accès aux données de santé.

Responsabilité, accessibilité, indépendance. Ces trois mots prolongent les valeurs sur lesquelles le ROF a été bâti : engagement, vision, coopération, éthique. Ce qui s'ouvre maintenant est plus exigeant encore.

La réforme de notre formation initiale, vers un diplôme d'État de niveau licence, va structurer le métier pour vingt ans, le niveau 5 actuel ne suffisant plus. Ni pour reconnaître la réalité de nos compétences, ni pour préparer celles dont la profession aura besoin demain : réfraction, dépistage, télémedecine, coordination dans le parcours visuel. A cet effet, notre référentiel d'activités et de compétences est en cours de refonte avec nos partenaires. Les derniers rendez-vous avec les pouvoirs publics, avec le monde universitaire ainsi qu'avec nos partenaires de la branche, nous confortent dans ce travail.

La mission de coordination AMO-AMC va redessiner l'équilibre du financement de la santé. L'optique est aujourd'hui l'un des postes où la complémentaire pèse le plus dans le remboursement. C'est précisément ce que certains voudraient faire évoluer et quel que soit le sens du mouvement, les opticiens seront concernés en première ligne. Le ROF est mobilisé, dans les consultations et dans les rendez-vous, pour défendre une règle simple : si l'on touche au financement, on touche au métier.

La campagne de contrôles DGCCRF, déployée de mai à septembre 2026, exige de chacun, dans chaque magasin, une rigueur renforcée dans les pratiques.

Devant nous, deux échéances.

2027, la présidentielle. La campagne décidera de ceux qui parleront de santé pour les cinq années suivantes. Le ROF y sera avec une parole construite, des propositions tenables et une représentativité qui nous donne la légitimité d'être entendus. Nous préparons cette échéance dès aujourd'hui, méthodiquement, avec un nouveau cabinet d'affaires publiques et en lien avec nos partenaires, car nous devons montrer qu'il existe une voix forte et coordonnée de l'optique française.

2030, l'avenir du métier. Un travail plus profond. Quels parcours de soins en santé visuelle ? Quelle place dans la prévention et le dépistage ? Quelles compétences nouvelles ? Nous engageons une réflexion prospective de fond pour répondre à ces questions, parce que si nous ne dessinons pas nous-mêmes l'opticien de demain, d'autres le feront à notre place - et pas forcément à notre avantage.

Je veux saluer celles et ceux qui ont rendu cette année possible. Les administratrices et administrateurs, les présidentes et présidents de commissions, les mandataires et l'équipe permanente du ROF qui se renforce avec l'arrivée de nouvelles collaboratrices en juillet. Et vous, adhérentes et adhérents, qui faites remonter le terrain et qui donnez du sens à ce que nous portons.

L'optique médicale ne se défendra pas toute seule. Elle a besoin d'opticiens debout, organisés et lucides. C'est ce que le ROF s'efforce d'être, chaque jour, avec vous.

> Jean-François PORTE

Sommaire

- Page 6-** Retour sur 2025-2026 en quelques images
- Page 8-** Un syndicat majoritaire, structuré et présent sur le terrain
- Page 16-** Défendre la profession dans un contexte de pression budgétaire et réglementaire
- Page 22-** Préserver l'indépendance de l'opticien face aux tentatives de régulation
- Page 28-** Proposer des solutions pour l'avenir de la santé visuelle
- Page 36-** Tenir un rôle actif dans les instances collectives et défendre la profession
- Page 40-** Un engagement continu dans les instances paritaires de la branche
- Page 40-** Pour conclure... Une profession à défendre, un avenir à construire



Le mot de la directrice générale

Ce rapport d'activité rend compte d'une année dense pour le ROF, portée par une mobilisation collective constante et par une volonté partagée : rendre l'action syndicale toujours plus utile, plus lisible et plus proche des réalités du terrain.

La force du ROF tient à la qualité des positions qu'il élabore et défend, mais aussi à sa capacité à documenter ses analyses, à écouter les opticiens, à faire remonter les difficultés concrètes et à les transformer en propositions utiles. C'est dans cet esprit que l'équipe permanente, le conseil d'administration, les commissions, les mandataires et les adhérents engagés ont travaillé tout au long de l'exercice.

Nos commissions ont joué un rôle central. Affaires publiques, relations avec les OCAM, éthique et pratiques professionnelles, RSE, octroi de mer, formation, communication : chacune a contribué à éclairer les enjeux, à construire les positions du syndicat et à préparer ses réponses. Ce travail collectif permet au ROF de réagir rapidement sur des sujets complexes, tout en anticipant les dossiers structurants des prochains mois.

L'année a également été marquée par un renforcement du lien avec nos adhérents. Rencontres régionales, assemblée générale ouverte, webinaires, fiches pratiques, lettre d'information enrichie, baromètre de conjoncture, réponses aux questions juridiques : autant d'expressions concrètes de notre vo-

lonté de rendre l'action syndicale plus directement utile aux opticiens.

Dans un environnement réglementaire, économique et professionnel de plus en plus complexe, nous savons combien les opticiens ont besoin de repères clairs, d'outils pratiques et d'une capacité d'alerte lorsque les conditions d'exercice se tendent.

Le ROF a par ailleurs poursuivi son travail dans les instances de branche et dans le dialogue avec les acteurs de la filière. Qu'il s'agisse de convention collective, de formation, de pratiques professionnelles ou de relations avec les autorités publiques, ce travail patient et exigeant est indispensable. Souvent discret, il constitue pourtant l'un des socles de l'action syndicale.

Je souhaite remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette mobilisation : les administrateurs, les mandataires, les adhérents qui nous font remonter les situations de terrain, ainsi que l'équipe permanente du ROF.

Ce rapport témoigne d'un travail collectif tourné vers une ambition partagée : positionner durablement le ROF comme un syndicat utile aux opticiens, audible auprès des décideurs et efficace dans la défense d'une profession essentielle à la santé visuelle des Français.

› **Sandra VASSY**

Retour sur 2025-26...

> MAI 2025



22 mai – Assemblée générale à la Maison de la Chimie à Paris

> JUIN



10 juin – Participation au Grand débat de la filière visuelle aux côtés des syndicats des 3O



13 juin – Webinaire « Médiation de la consommation »

> SEPTEMBRE



Fiche pratique 5 : Miyosmart – Conduite à tenir par les opticiens



15 septembre – Participation aux journées du SNOF

7 000

abonnés à notre page LinkedIn, 3 ans après sa création !
MERCI !



> NOVEMBRE



6 novembre – Les rencontres du ROF à Marseille

> DÉCEMBRE



2 décembre – Participation à la web-émission « Santé visuelle : l'innovation à tous les niveaux »



4 décembre – Webinaire ROF : « Tout savoir sur les MSSanté »



> FÉVRIER 2026

Communiqué de presse

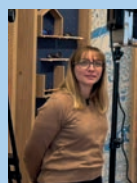
Lutte contre la fraude en optique : le ROF appelle à une approche collective



> MARS



10 mars – Début de la diffusion de la série vidéos « L'Oeil du ROF »



en quelques images

> JUILLET



26 juin - Les rencontres du ROF à Lille



Fiche pratique 3 : Obligations et devis normalisé du 100%



Fiche pratique 4 : Transparence et respect des droits des consommateurs



> OCTOBRE

83,19%

de représentativité du ROF dans la branche optique-lunetterie (arrêté de représentativité publié le 30 octobre 2025).



20 octobre - Le ROF prend part au BIG RDV d'Optic 2000



26-29 septembre - Le ROF présent au SILMO. Le Président anime un talk sur la fraude.



Communiqué de presse

NAO Optique-Lunetterie - clarté, responsabilité et cadre du dialogue social



8 décembre - Conférence de presse « Les Français et l'optique - Etude Gallileo »



11 décembre - Les rencontres du ROF à Bordeaux

> AVRIL



5 mars - Les rencontres du ROF à Lyon



15 avril - Participation au congrès SWITCH d'Essilor Luxotica

1-

Un syndicat majoritaire, structuré et présent sur le terrain

Page 9

La vie du syndicat

Page 11

Des commissions au coeur de l'action syndicale

Page 14

Un lien renforcé avec les adhérents



UNE REPRÉSENTATIVITÉ ACCRUE

La publication, le 30 octobre 2025, du nouvel arrêté de représentativité des organisations professionnelles de la branche a confirmé la place centrale du ROF dans le paysage syndical de l'optique-lunetterie.

Avec 83,19 % de représentativité, le ROF dispose d'une légitimité forte pour porter la voix des opticiens, défendre leurs intérêts collectifs et intervenir dans les débats structurants pour l'avenir de la profession. Cette représentativité est un atout majeur. Elle oblige aussi le ROF à porter une parole responsable, équilibrée et crédible auprès des pouvoirs publics, des administrations, des financeurs, des organisations de la filière et des partenaires sociaux.

UNE GOUVERNANCE STABILISÉE

La gouvernance du ROF a été stabilisée en 2025. L'arrivée en cours d'année de deux invités ayant vocation à rejoindre le collège des administrateurs indépendants, Mme Sylvine Kohler et M. Benjamin Bonnot, témoigne de la volonté du ROF de renforcer son expertise et d'élargir son assise. À compter de janvier 2026, Mme Martine Loyer, nouvelle Directrice générale d'Optic 2000, a également intégré le conseil d'administration en qualité d'invitée.

En 2025-2026, le ROF a consolidé sa légitimité institutionnelle et professionnelle. Sa représentativité, son organisation interne, l'activité de ses commissions et le renforcement du lien avec les adhérents lui permettent d'agir à la fois comme organisation de défense, force de proposition et outil de service pour les opticiens.

UNE ÉQUIPE PERMANENTE QUI SE RENFORCE

L'exercice a également été marqué par des évolutions au sein de l'équipe permanente. Le départ, annoncé en début d'année 2026, de Stéphanie Beaupère, responsable juridique du ROF depuis trois ans, et celui de Thibaut Pichereau, présent depuis la fondation du ROF, et engagé depuis de nombreuses années dans les instances syndicales des opticiens, constituent une étape importante dans la vie de l'organisation. Le ROF tient à saluer leur engagement et leur contribution au service de l'intérêt collectif.

Deux nouvelles collaboratrices rejoindront l'équipe permanente mi-2026, respectivement en qualité de responsable des affaires juridiques et de responsable de projets. Ces recrutements doivent permettre au ROF de renforcer sa capacité d'analyse, d'accompagnement des adhérents et de conduite des dossiers stratégiques.

Le conseil d'administration est composé de 22 dirigeants ou opticiens entrepreneurs, incluant les membres du Bureau.

— Le Bureau

Jean-François PORTE - Président *
Arnaud LAFROGNE - Vice-Président
Olivier PADIEU - Vice-Président
Christian ROTHACKER - Trésorier*
Patrice CAMACHO - Trésorier-adjoint
Didier COHEN - Secrétaire
Olivier BAROUKH - Secrétaire adjoint
Vincent BIESSY - Secrétaire adjoint
Sandrine CHÉNEAU - Secrétaire adjointe
Sandrine LADOUX - Secrétaire adjointe
Luis PASCUAL - Secrétaire adjoint



— Les Administrateurs

André BALBI*
Guillaume BROUWET
Marcel CÉZAR
Jérôme COQUEREL*
Stéphane CORFIAS*
Afif HADDAR
Sébastien JÉGOUSSE**
Laurent LÉVY
Louis NERI*
Othilie PERRIN
Éric PLAT

* Opticien indépendant - ** Syndicat départemental



Des commissions au coeur de l'action syndicale

AFFAIRES PUBLIQUES

— *Présidée par Jean-François PORTE, cette commission est composée de sept membres et est appuyée par un cabinet spécialisé.*

Elle assure une veille sur les textes législatifs et réglementaires, évalue leur impact pour la profession et prépare les échanges avec les décideurs publics.

RELATIONS AVEC LES OCAM

— *Présidée par Didier COHEN, Administrateur du ROF, elle est composée de six membres, parmi lesquels se trouvent des opticiens indépendants et des opticiens sous-enseigne.*

Elle oeuvre au maintien de relations équilibrées, sécurisées et conformes au droit entre opticiens, réseaux de soins, plateformes de tiers payant et complémentaires santé dans le respect de la liberté commerciale des acteurs.

Les commissions du ROF jouent un rôle crucial dans la préparation des positions, l'analyse des risques, la construction des propositions et le suivi opérationnel des dossiers.

Elles mobilisent une même méthode : partir des réalités du terrain, documenter les enjeux, mobiliser les expertises nécessaires, puis construire des positions utiles à la profession.

11

ÉTHIQUE & PRATIQUES PROFESSIONNELLES

— *Présidée par Olivier PADIEU, Vice-Président du ROF, cette commission est composée de six membres.*

Défendre l'image et la crédibilité de la profession

Le ROF est régulièrement alerté par ses adhérents sur des pratiques susceptibles de fragiliser l'image de la profession ou de soulever des difficultés juridiques : publicité trompeuse, exercice hors les murs dans des conditions contestables, usage détourné de la télémedecine, incertitudes sur le rôle de personnels non diplômés.

La commission Éthique et pratiques professionnelles examine ces situations et travaille à des propositions. L'enjeu n'est pas seulement disciplinaire ou juridique. Il est aussi politique : une profession qui veut être reconnue comme acteur de santé doit être capable d'identifier les pratiques problématiques et de promouvoir des standards exigeants.

OCTROI DE MER

— *Présidée par Caroline GÉRARDOT.*

Elle accompagne les adhérents ultramarins confrontés à une fiscalité complexe et à des décisions locales pouvant peser sur le coût des équipements optiques.

Défendre l'accès aux soins visuels dans les territoires ultramarins

La question de l'octroi de mer constitue un dossier ancien, important pour les opticiens implantés dans les départements et régions d'outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte.

L'octroi de mer est un impôt complexe et controversé. Il se décline en quatre composantes : octroi de mer externe et octroi de mer régional externe, prélevés sur les biens importés ; octroi de mer interne et octroi de mer régional interne, prélevés sur les productions locales des DROM, à l'exception des prestations de service.

Face aux revirements locaux des douanes, une première action engagée en 2024 avait conduit le ROF à se rapprocher du cabinet du ministre des Finances pour demander le respect d'une doctrine unique et faire reconnaître la spécificité du métier d'opticien, qui relève davantage de la prestation de service que de la production au sens strict.

Le rétablissement, en août 2025, d'un octroi de mer régional sur les lunettes à La Réunion, à hauteur de 6,5 %, a

constitué un choc pour les professionnels et les patients du territoire. Cette décision crée également un précédent susceptible d'inspirer d'autres décisions locales dans les DROM.

Le ROF a réagi en mandatant une étude d'impact économique avec Xerfi, avec l'appui de KPMG et de ses conseils. Il a également accompagné ses adhérents locaux du SOR, Syndicat des opticiens de La Réunion, en leur fournissant les éléments nécessaires pour sensibiliser les élus régionaux.

Pour le ROF, ce sujet ne peut être traité comme une simple question fiscale. Il touche directement à l'accès aux équipements optiques, donc à l'accès aux soins visuels dans des territoires où les contraintes économiques et géographiques sont déjà fortes. Le ROF poursuit également ses échanges avec la DGDDI, administration compétente en matière douanière et fiscale.

FORMATION

Réactivée avec l'appui d'un cabinet expert des certifications professionnelles, travaille à la contribution du ROF aux réflexions conduites dans le cadre du CCNOF sur l'évolution du référentiel d'activité et de compétences de l'opticien.

[Voir détail page 34 >](#)

GROUPE DE TRAVAIL PRATIQUES PROFESSIONNELLES

— *Ce groupe est présidé par Jean-François PORTE et appuyé par un conseil juridique.*

Il s'est mobilisé pour produire une charte d'engagements et contrer les partisans d'une interdiction générale de la publicité en optique.

RESPONSABILITÉ SOCIALE & ENVIRONNEMENTALE

— *Présidée par Sandrine LADOUX, elle est composée de sept membres.*

La commission suit les évolutions environnementales et les initiatives de la filière, notamment en matière de remise en bon état d'usage des dispositifs médicaux.

Accompagner une transformation responsable de la filière

La commission RSE a poursuivi ses travaux autour des politiques et labels mis en œuvre par les opticiens, afin de favoriser le partage d'expériences et l'émergence de références communes. Le ROF suit également les textes relatifs à la remise en bon état d'usage des dispositifs médicaux. Un décret d'application a été publié en avril 2025 ; les arrêtés d'application sont encore attendus. Le ROF veille à ce que les dispositions réglementaires soient opérationnelles pour les professionnels du secteur et reste en lien avec la DSS sur ce point. La transition environnementale de la filière ne pourra réussir que si elle associe ambition, réalisme et accompagnement des professionnels.

COMMUNICATION & ENGAGEMENT RÉGIONAL

— *Cette commission est composée de huit membres.*

Elle participe à l'élaboration des supports de communication, aux éléments de langage, aux modalités de présence du syndicat au SILMO et à l'organisation des rencontres régionales notamment. [Voir détail page 14 >](#)

DÉLÉGATION PATRONALE

— *Cette commission est présidée par Arnaud LAFROGNE, Vice-Président du ROF.*

Elle prépare les positions du ROF dans la négociation collective avec les organisations syndicales de salariés représentatives dans la branche. dans la négociation collective avec les organisations syndicales de salariés représentatives dans la branche, notamment les NAO ou le suivi des accords signés.



Un lien renforcé avec les adhérents

En 2025-2026, le ROF a poursuivi son effort pour rendre son action plus visible, plus accessible et plus directement utile aux opticiens.

Les rencontres régionales organisées à Lille, Bordeaux, Marseille et Lyon ont permis de partager les travaux en cours, de présenter les priorités du ROF et de recueillir les attentes des adhérents.

Pour la première fois depuis la création du ROF, **l'Assemblée générale** a été ouverte aux adhérents. Organisée le 22 mai 2025 à la Maison de la Chimie, elle a rassemblé une quarantaine d'adhérents et constitué un moment important de transparence, d'échange et de mobilisation collective.

Le ROF a également renforcé ses outils de communication : lettre d'information bimensuelle renommée « Opticiens ensemble », baromètre de conjoncture, fiches pratiques, webinaires, série vidéo « L'Oeil du ROF », présence presse et communication digitale.

[Voir détail page suivante >](#)



Le programmes des rencontres, les replays et les documentations sont accessibles via QR Codes en page 6 de ce rapport.

Pour s'inscrire à la newsletter, écrire à contact@rassemblementopticiens.fr

L'OEIL DU ROF VALORISER LE RÔLE DE L'OPTICIEN DANS LA SANTÉ VISUELLE

La série de quatre épisodes a été diffusée dès mars 2026. Chaque épisode associe deux vidéos complémentaires : le témoignage d'un opticien engagé et le décryptage du ROF sur les grands enjeux de la profession (accès aux soins en Ehpad, prise en charge de la vision de l'enfant, formation et basse vision).

Notre objectif était de **faire connaître les initiatives qui transforment le métier, porter les revendications de la profession auprès des institutions et établir durablement l'opticien comme professionnel de santé de proximité.**

Diffusion sur acuité.fr et sur les canaux du ROF (RS, news et site).



7 930

c'est le nombre d'abonnés à notre page **LinkedIn**.

17 482

Visites sur le **site Internet** du ROF

25 903

pages vues
uniques

1 529

téléchargements
uniques

(Chiffres de juin 2025 à fin mai 2026)

DES SERVICES PRATIQUES POUR ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS

Les services se développent. **Trois nouvelles fiches pratiques** ont été éditées : 100% Santé et devis normalisé, MiYOSMART et conduite à tenir par les opticiens, transparence et respect des droits des consommateurs.



Le baromètre mensuel ROF x Xerfi présente chaque mois un état du marché de l'optique.

La lettre d'information bimensuelle **"Opticiens ensemble"** a été enrichie d'une rubrique **"3 questions à..."**, donnant la parole à des parlementaires sur les questions de santé visuelle.

Plusieurs webinaires ont également été proposés : un webinaire sur la médiation à la consommation, animé par le partenaire du ROF et suivi par une trentaine d'adhérents ; un webinaire consacré à MSSanté, animé par Medhi Ziné, responsable de projet MSSanté à l'Agence du Numérique en Santé, également suivi par une trentaine d'adhérents ; ainsi que plusieurs échanges avec les mandataires en CPR et CPTS.

Le pôle juridique a traité plus de 25 thèmes de questions adhérents au cours de l'exercice. Le ROF rappelle également le partenariat conclu avec la société Médiation Solution Consommation, afin de faciliter l'adhésion des opticiens à un organisme de médiation.

2-

**Défendre la profession
dans un contexte
de pression
budgétaire
et réglementaire**

L'année 2025–2026 a été marquée par un contexte politique instable, une pression croissante sur les comptes sociaux et une attention renforcée portée aux dépenses d'optique.

Dans ce cadre, le ROF a défendu une ligne constante : contribuer aux efforts de responsabilité collective sans accepter des mesures générales, disproportionnées ou déstabilisantes pour l'accès aux soins visuels.

| | |
|----------------|---|
| Page 18 | Un contexte public défavorable : instabilité politique, tension budgétaire et pression sur l'optique |
| Page 19 | Publicité : défendre la liberté d'informer sans cautionner les abus |
| Page 20 | Contrats responsables : alerter sur les risques d'un espacement des remboursements |
| Page 21 | AMO-AMC : éviter une réforme déséquilibrée des garanties optiques |

Un contexte public défavorable : instabilité politique, tension budgétaire et pression sur l'optique



Visuel généré par IA.

L'exercice 2025-2026 s'est déroulé dans un environnement politique particulièrement instable.

La succession des gouvernements, les arbitrages différés et la fragilité des majorités parlementaires ont rendu difficile l'adoption de textes structurants pour la filière visuelle.

Cette instabilité a eu des conséquences directes pour la profession. Certains dossiers attendus, comme l'évolution du régime de primo-adaptation, ont été reportés. Les administrations centrales, souvent en attente d'arbitrages politiques, ont parfois privilégié une forme de prudence ou d'attentisme. Dans le même temps, les débats budgétaires et les textes financiers ont occupé une place centrale.

La situation des comptes publics et sociaux a renforcé cette pression. La dette publique, évaluée à environ 3 300 milliards d'euros, soit près de 115 % du PIB, et le déficit de la Sécurité sociale, estimé à environ 23 milliards d'euros en 2025, dont près de 17,2 milliards d'euros pour la branche maladie, ont nourri une recherche accrue d'économies.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont engagé un triple effort : réduction de la dépense, revue de la pertinence des soins et lutte contre la fraude. L'optique médicale, parce qu'elle représente un poste de dépense significatif et parce qu'elle est largement financée par les complémentaires santé, s'est retrouvée au cœur de plusieurs débats : contrats responsables, périodicité des remboursements, 100 % Santé, publicité, fraude et articulation AMO-AMC.

Face à ce contexte, le ROF a maintenu une présence constante auprès des pouvoirs publics. Son action a consisté à rappeler que la maîtrise des dépenses ne peut être durable que si elle respecte trois conditions : préserver l'accès aux soins, tenir compte des besoins réels des patients et associer les professionnels aux décisions qui engagent leur exercice.

Publicité : défendre la liberté d'informer sans cautionner les abus



Visuel généré par IA.

La demande d'une interdiction générale de la publicité en optique a pris corps au cours de l'année 2025.

Elle s'est nourrie de certaines pratiques contestables, notamment des campagnes incitant les patients à renouveler leur équipement à la date anniversaire de leurs garanties.

Le ROF a immédiatement contesté lors du PLFSS 2026, la pertinence d'une interdiction générale fondée sur des cas particuliers ou des pratiques non conformes. Il a rappelé que la publicité en optique peut aussi contribuer à l'information des patients, à la concurrence, à la transparence du marché, à la démocratisation des équipements correcteurs et à la prévention des troubles visuels.

Pour autant, le ROF n'a jamais nié l'existence d'abus. Il a au contraire défendu une approche équilibrée : sanctionner les pratiques trompeuses ou agressives, mais préserver une communication loyale, informative et utile aux patients.

Dans cet esprit, le ROF a engagé plusieurs actions : clarification juridique,

étude indépendante auprès de 3 001 porteurs de lunettes par Galliléo Business Consulting, conférence de presse en décembre 2025, échanges avec les administrations et élaboration d'une charte d'engagements destinée à encadrer les pratiques publicitaires.

Cette charte, approuvée par le conseil d'administration du ROF, a été présentée à la DSS, à la DGE et à la CNAM. Elle constitue une proposition responsable : préférer une régulation proportionnée et opposable à une interdiction générale qui pénaliserait l'ensemble des opticiens.

19

ans de France - Mai 2026



Découvrez l'étude sur notre site Internet !



Contrats responsables : alerter sur les risques d'un espacement des remboursements



Visuel généré par IA.

La proposition de porter la fréquence de remboursement des équipements optiques de deux à trois ans a été reprise dans plusieurs travaux publics et institutionnels. Mentionnée dès octobre 2024 lors d'une audition de Thomas Fatôme, directeur général de la CNAM, elle a ensuite été reprise par la Mission d'évaluation des comptes de la sécurité sociale, le rapport Charges et Produits de la CNAM et les travaux des trois hauts conseils.

Présentée comme une mesure de maîtrise de la dépense, cette proposition

soulève toutefois des risques importants. **Le ROF a rappelé qu'un tel allongement ne peut être considéré comme neutre.**

En pratique, il pourrait espacer les visites chez les professionnels de santé visuelle, retarder certains dépistages, limiter l'accès à un équipement adapté et fragiliser les patients dont les besoins évoluent. Le ROF a également contesté l'idée selon laquelle les renouvellements seraient massivement injustifiés. Les données recueillies dans le cadre de l'étude conduite par Galliléo Business Consulting montrent que le motif principal du renouvellement est médical dans plus de 90 % des cas.

Le ROF a donc porté une position claire auprès des pouvoirs publics, de la CNAM et des parlementaires : les règles de remboursement doivent rester articulées aux besoins réels des patients et non à une logique mécanique d'espacement.

Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que la réflexion engagée sur l'articulation AMO-AMC pourrait conduire à une refonte des contrats responsables. Le ROF restera mobilisé pour que cette réforme ne se traduise pas par une dégradation de l'accès aux soins visuels.

87% des achats de lunettes interviennent à la suite d'un examen médical.

Etude Galliléo Business Consulting

ROF



92% des porteurs de lunettes renouvellent leur équipement par nécessité visuelle.

Etude Galliléo Business Consulting

ROF



AMO-AMC : éviter une réforme déséquilibrée des garanties optiques



Visuel généré par IA.

La réforme de l'articulation entre l'AMO, Assurance maladie obligatoire, et l'AMC, assurance maladie complémentaire, constitue l'un des dossiers les plus structurants initié en 2025 et pour les prochains mois.

Une mission interministérielle de quatre membres, mandatée conjointement par les ministres de l'Économie, de la Santé et des Comptes publics, a été engagée afin d'explorer plusieurs pistes d'évolution.

Auditionné en avril 2026, le ROF a pu faire valoir la position de la profession.

L'enjeu dépasse la seule question technique du partage de financement. Il porte sur l'équilibre même du système : niveau de prise en charge, rôle des OCAM, conditions d'accès aux équipements, place du 100 % Santé, encadrement des garanties et préservation d'un marché concurrentiel.

Le ROF défend une approche de responsabilité. La dépense doit être suivie et comprise et les abus doivent être combattus. La réforme pourrait aussi être l'occasion d'améliorer le

Tiers payant et d'obtenir davantage de transparence des OCAM.

Mais les décisions prises ne doivent ni fragiliser les patients, ni déstabiliser les points de vente, ni transférer aux financeurs un pouvoir de régulation disproportionné sur l'organisation de la profession.

3-

**Préserver
l'indépendance
de l'opticien
face aux tentatives
de régulation**

Les complémentaires santé sont des financeurs essentiels de l'optique.

Mais leur rôle de financeur ne doit pas se transformer en pouvoir de régulation du marché, de contrôle des pratiques professionnelles ou d'organisation de l'exercice.

Le ROF défend des relations équilibrées avec les OCAM, dans le respect du droit, de la transparence et de l'indépendance des opticiens.

- | | |
|----------------|---|
| Page 24 | OCAM et réseaux : préserver des relations équilibrées et loyales |
| Page 25 | Données de santé : contrôler sans exposer massivement les patients et les professionnels |
| Page 27 | Fraude : passer d'une logique de soupçon à une solution de filière |

OCAM et réseaux : préservier des relations équilibrées et loyales



Visuel généré par IA.

Les OCAM (mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurance complémentaire santé) occupent une place déterminante dans le financement de l'optique. Sur les 8,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires du secteur (2024), les OCAM financent environ 5,6 milliards d'euros de consommation d'optique médicale, soit près de 68 % de la dépense du poste. **Cette réalité impose un dialogue régulier et exigeant avec les OCAM, les réseaux de soins et les plateformes de tiers payant.**

Le ROF défend le principe de relations équilibrées, sécurisées et conformes au droit entre les différents acteurs. Cette exigence vaut aussi bien pour les opticiens adhérents à des réseaux que pour ceux qui exercent hors réseau.

Au cours de l'année, la commission Relations avec les OCAM a mené un travail de veille sur les pratiques de régulation tarifaire imposées à certains opticiens hors réseau. Des courriers recommandés, accompagnés d'éléments de preuve remon-

tés par les adhérents, ont été adressés à onze OCAM.

Le ROF a notamment identifié des situations dans lesquelles l'accès au tiers payant semblait lié au respect de tarifs ou de plafonds non explicitement prévus dans les conventions. Ces pratiques soulèvent des questions de droit, mais aussi de principe : l'accès au tiers payant ne doit pas devenir un instrument de régulation indirecte.

Le ROF poursuit donc l'analyse de ces situations avec ses conseils et étudie les suites juridiques appropriées, notamment au regard d'une éventuelle saisine de la CEPC, Commission d'examen des pratiques commerciales.

Données de santé : contrôler sans exposer massivement les patients et les professionnels



Visuel généré par IA.

Le projet de loi de lutte contre les fraudes fiscales et sociales, débattu au Parlement depuis l'automne 2025, a ouvert un débat majeur sur l'accès des OCAM aux données de santé.

Son parcours législatif s'est achevé en mai 2026 par un retour très proche du texte initial, porté par le Gouvernement, soutenu par l'UNOCAM, la CNAM et un grand nombre de parlementaires.

Le ROF a abordé ce sujet avec responsabilité. La lutte contre la fraude est nécessaire. Elle appelle des outils de contrôle efficaces. Mais elle ne peut justifier une exposition massive, insuffisamment encadrée ou disproportionnée de données personnelles de santé.

Un accès élargi et systématique des OCAM aux données de santé ferait naître plusieurs risques : profilage médical des assurés, pré-conditionnement individualisé des remboursements, détournement de finalité, opacité sur les usages secondaires,...

La lutte contre la fraude ne justifie pas une collecte extensive de données de santé. Elle doit reposer prioritairement sur la traçabilité des produits et des flux, sur des standards de filière et sur des contrôles proportionnés.

Le ROF a donc défendu une position d'équilibre : maintenir une règle générale de transmission des codes regroupés, tout en reconnaissant que la transmission de codes plus fins peut être nécessaire dans certains cas précis et encadrés.

Le ROF regrette toutefois que le législateur ait majoritairement renvoyé au pouvoir réglementaire la formulation de garanties essentielles. Des principes tels que l'interdiction de traitements massifs injustifiés, l'absence de catégorisation des assurés par profil de risque, la minimisation des données et la limitation stricte des finalités auraient mérité d'être précisés au niveau législatif, compte tenu des enjeux associés.

Le ROF a également alerté sur les risques liés à la centralisation mas-

sive de données sensibles par des intermédiaires, plateformes ou opérateurs privés. Les garanties doivent être solides : minimisation des données, finalités strictement définies, sécurité, interdiction des traitements massifs injustifiés, absence de profilage des assurés ou des professionnels.

Cette vigilance demeurera essentielle lors de l'élaboration des décrets d'application, sous le regard notamment de la CNIL, autorité indépendante chargée de la protection des données personnelles.



Fraude : passer d'une logique de soupçon à une solution de filière

Visuel généré par IA.

L'optique est régulièrement citée parmi les secteurs exposés à la fraude. Ces mises en cause répétées portent un préjudice réputationnel important à l'ensemble de la profession. Elles alimentent aussi les réticences de certains interlocuteurs à reconnaître l'opticien comme professionnel de santé à part entière et fournissent à certains financeurs un argument pour revendiquer un pouvoir de contrôle étendu sur la filière.

Le ROF refuse deux écueils : nier l'existence des fraudes ou accepter que quelques cas servent à jeter le soupçon sur toute une profession. C'est pourquoi il a choisi d'agir concrètement.

Depuis plusieurs années, il développe et finance une solution de traçabilité de filière, adossée à une blockchain publique. L'objectif est de garantir la conformité des produits à chaque étape du parcours : commande, livraison, remise au patient et prise en charge par l'assureur.

Cette solution répond à trois objectifs : lutter efficacement contre la

fraude, restaurer la confiance dans la filière et éviter qu'un acteur unique ne s'arroge un pouvoir de contrôle dominant.

Elle repose sur une logique décentralisée et partagée, dans laquelle aucun acteur ne détient seul le contrôle des données ou de la certification.

Le dispositif entre en phase pilote en 2026. Il a été présenté à la DSS, à la DGE et au cabinet du ministre de la Santé, ainsi que son modèle de gouvernance tripartite. Les premiers retours encouragent le ROF à poursuivre ses investissements dans cette voie, tout en poursuivant l'effort de pédagogie auprès du secteur assurantiel, qui demeure un interlocuteur à part entière de ce dossier.

4-

**Proposer des solutions
pour l'avenir
de la santé
visuelle**

Le ROF ne se limite pas à défendre la profession face aux risques réglementaires ou économiques. Il porte également une vision d'avenir : faire reconnaître l'opticien comme un professionnel de santé de proximité, capable de contribuer à l'accès aux soins visuels, à la prévention, au dépistage, à l'accompagnement des patients et à l'innovation dans les parcours.

| | |
|----------------|---|
| Page 30 | Déserts en santé visuelle : alerter sur les réalités territoriales |
| Page 31 | Téléophtalmologie et nouvelles technologies : encadrer sans bloquer l'innovation |
| Page 32 | Primo-adaptation : poursuivre le travail pour une solution opérationnelle |
| Page 33 | EHPAD : développer l'aller-vers pour les publics empêchés |
| Page 34 | Formation initiale : préparer l'opticien de demain |
| Page 35 | MiYOSMART : sécuriser l'application d'une réglementation complexe |



Déserts en santé visuelle : alerter sur les réalités territoriales

Le ROF alerte depuis plusieurs années sur le creusement des inégalités territoriales en santé visuelle.

Cette réalité a été confirmée par l'Atlas 2026 de la démographie médicale publié par le Conseil national de l'Ordre des médecins.

Dans certains départements, l'accès à un ophtalmologiste devient particulièrement difficile : le Lot présente une densité nulle depuis 2025 ; la Creuse atteint 0,9 ophtalmologiste pour 100 000 habitants ; la Meuse 1,7 ; l'Ariège, l'Ardèche ou l'Aveyron se situent entre 3 et 4, contre plus de 20 à Paris.

Il serait également inexact de considérer que les quelque 4 400 orthoptistes permettent à eux seuls de résorber ces déséquilibres, leur implantation géographique restant largement corrélée à celle des ophtalmologistes.

Ces déserts ophtalmologiques concernent souvent des territoires où la population âgée est plus nombreuse. Or les troubles visuels non corrigés ou insuffisamment suivis

peuvent avoir des conséquences importantes : perte d'autonomie, risque de chute, difficultés de mobilité, isolement et entrée plus précoce en dépendance.

Face à cette situation, le ROF plaide pour des parcours de soins innovants, associant les opticiens dans un cadre sécurisé, coordonné et utile aux patients.

Téléophtalmologie et nouvelles technologies : encadrer sans bloquer l'innovation

Les évolutions technologiques ouvrent de nouvelles perspectives pour la santé visuelle.

Les pratiques de télémédecine, les outils d'exploration fonctionnelle non invasifs et les instruments utilisés en magasin peuvent contribuer à améliorer le repérage, l'orientation et le suivi des patients.

Le ROF a participé aux assises de la télémédecine organisées en 2025. Il en attendait des clarifications sur les pratiques existantes et la définition d'un cadre permettant le développement de parcours de soins innovants qui à ce jour, n'ont pas encore été formalisés.

Certaines pratiques contestables doivent être encadrées, notamment lorsque la frontière entre téléconsultation, prescription et modèle commercial devient confuse. **Mais il serait dangereux de fermer la porte à toute innovation dans la filière visuelle.**

Au cours des débats sur le projet de loi de lutte contre les fraudes fiscales et sociales, **le ROF s'est mobilisé**

contre des amendements qui auraient pu fermer la porte à toute télé-médecine dans la filière visuelle ; ces amendements ont été écartés.

Le ROF défend donc un cadre adapté : prévenir les dérives, sécuriser les pratiques, garantir la qualité de la prise en charge et permettre le développement de parcours innovants dans les territoires où les besoins sont les plus importants.

Primo-adaptation : poursuivre le travail pour une solution opérationnelle



Visuel généré par IA.

La question de l'adaptation de la primo-prescription reste un dossier important pour la profession.

Pour mémoire, Frédéric Valletoux, alors député, avait accepté de porter, à la suite d'échanges avec le ROF, une mesure intégrée dans la loi Rist du 19 mai 2023. Le premier décret d'application pris dans la foulée de ce texte a toutefois été annulé par le Conseil d'État en 2025.

Un travail assidu a ensuite été conduit par le ROF avec la FNOF et le SNOF pour aboutir à un dispositif juridique plus sécurisé qui a été proposé à la DGOS et au cabinet de la ministre de la Santé. Ce dispositif devrait permettre d'identifier les cas et valeurs pour lesquels la demande d'accord du prescripteur ne serait plus à rechercher, les autres situations restant soumises au régime d'accord explicite.

La décision finale a été reportée dans le contexte politique instable de l'année. Le ROF poursuit néanmoins ses démarches pour obtenir

un dénouement favorable, dans un cadre sécurisé pour les patients comme pour les professionnels.



Visuel généré par IA.

L'accès aux soins visuels en EHPAD constitue un enjeu majeur de santé publique. La loi du 5 février 2019, dite « loi Firmin Le Bodo », a ouvert la possibilité pour les opticiens-lunetiers de réaliser des examens de réfraction en EHPAD afin d'adapter les prescriptions en cours de validité et d'équiper les résidents.

L'expérimentation conduite en Normandie et en Centre-Val de Loire, prolongée d'un an par un décret du 31 décembre 2024, est arrivée à son terme le 31 décembre 2025. Son bilan a montré les limites du dispositif : 80 % des patients rencontrés ne disposaient pas d'une ordonnance valide et ne pouvaient donc pas bénéficier de l'intervention de l'opticien.

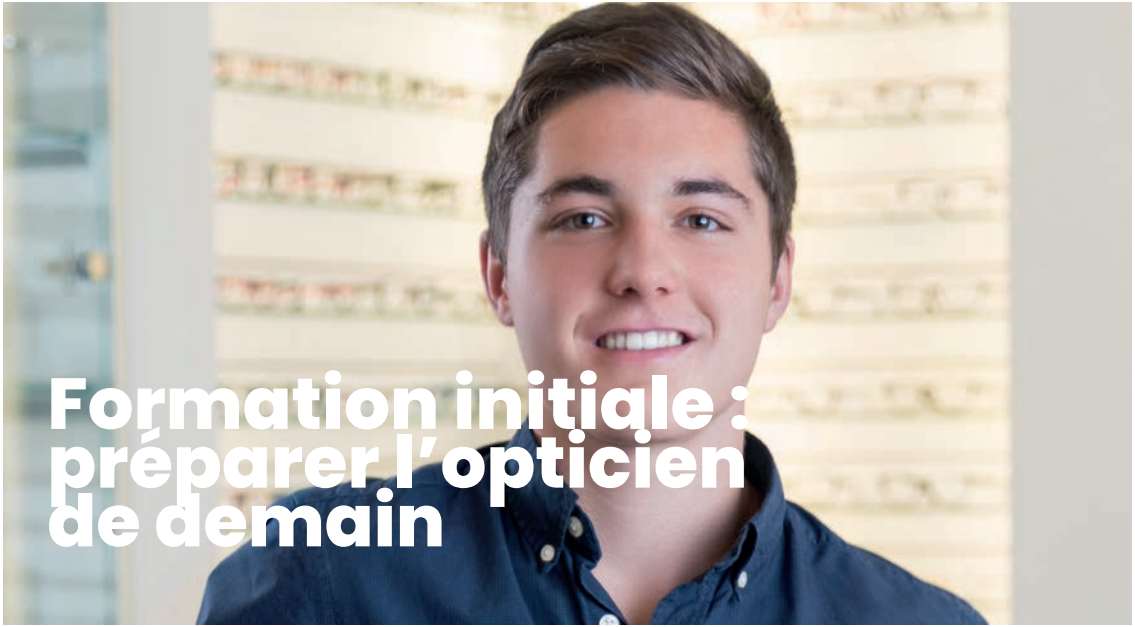
Pour le ROF, la généralisation du dispositif doit donc s'accompagner d'évolutions permettant de répondre réellement aux besoins des résidents. Cela suppose de travailler sur les bilans visuels, la validité des ordonnances, la coordination avec les prescripteurs et les conditions pratiques d'intervention.

Le ROF appelle à la reprise de ces travaux, dans l'intérêt des quelque 700 000 résidents d'EHPAD. Ces échanges devront notamment être poursuivis avec la DGOS et les autres administrations concernées, en lien avec les représentants des orthoptistes et des ophtalmologistes.

33

Hugues Bregaint, opticien en Normandie témoigne de son expérience en EHPAD dans l'Oeil du ROF.





Formation initiale : préparer l'opticien de demain

Visuel généré par IA.

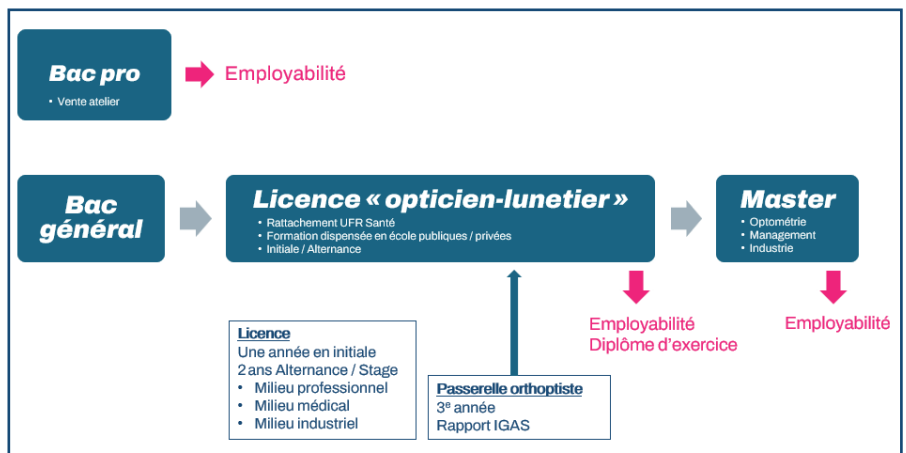
La rénovation de la formation initiale des opticiens est une demande largement partagée par la profession. Le BTS opticien-lunetier n'a pas été rénové depuis 1997, alors même que le métier a fortement évolué.

Les attentes des patients, les outils technologiques, les besoins en santé visuelle et les coopérations entre professionnels nécessitent aujourd'hui des compétences renforcées. Le CCNOF travaille depuis plusieurs années à un référentiel d'activités et de compétences qui doit servir de base au futur référentiel de formation, avec la participation d'opticiens issus des différents syndicats professionnels et l'appui d'experts issus du monde universitaire et de l'Éducation nationale.

Le ROF soutient l'évolution vers un diplôme d'État de niveau licence. Le nouveau référentiel devra intégrer des blocs de compétences renforcés en santé visuelle, en prise en charge des publics spécifiques, en prévention, en basse vision, en accompagnement des personnes âgées et en utilisation des nouveaux outils.

L'objectif est de donner à l'opticien les moyens d'assumer pleinement son rôle dans les parcours de santé visuelle, en coopération avec les prescripteurs.

Lignes directrices pour une nouvelle maquette de formation





MiYOSMART : sécuriser l'application d'une réglementation complexe.

Visuel généré par IA.

L'inscription des verres MiYOSMART sur la LPP, par l'arrêté ministériel du 13 juin 2025, a soulevé de nombreuses questions pratiques pour les opticiens.

Ce texte, pris à la suite d'une demande formulée par Hoya Vision Care fin 2024, crée une sous-section dédiée aux technologies de freination de la myopie et introduit six codes LPP distincts selon la sphère.

La rédaction du texte a rapidement suscité des incertitudes : statut des verres, caractère substituable ou non, remplissage du devis normalisé, adaptation des logiciels de gestion, prise en charge des C2S,...

Le ROF est intervenu rapidement. Avec l'appui de ses conseils et après de nombreux échanges avec la DSS, il a élaboré et diffusé une note destinée à aider les opticiens à s'appropriier le texte et à sécuriser leurs pratiques.

Tout au long de l'été et de l'automne, le ROF a recueilli les remontées du terrain et porté les questions d'interprétation auprès du ministère de la Santé. De nouvelles précisions, issues

des concertations entre la DSS et la DGCCRF, sont attendues ; le ROF veillera à les diffuser dès leur publication.

5-

**Tenir un rôle actif
dans les instances
collectives et défendre
la profession
au quotidien**

Le ROF agit aussi dans les espaces moins visibles mais essentiels de la vie professionnelle : dialogue avec la DGCCRF et la CNAM, relations avec nos partenaires de la filière visuelle. Ces actions contribuent à sécuriser l'exercice des opticiens, mais aussi à défendre l'image de la profession et préparer les transformations de la filière.

DGCCRF et CNAM : sécuriser l'exercice par un dialogue régulier



Visuel généré par IA.

Le ROF entretient un dialogue régulier avec la DGCCRF et la CNAM.

Avec la DGCCRF, le ROF alerte sur les difficultés d'interprétation rencontrées sur le terrain lors des contrôles.

La question du rôle des personnels non diplômés constitue une illustration récurrente de ce besoin de clarification.

Au-delà de ce dialogue permanent, **le ROF a procédé ces dernières années à plusieurs saisines formelles de la DGCCRF**, dans le cadre d'un engagement constant pour le respect du cadre légal par l'ensemble des acteurs du secteur et contre les pratiques déloyales.

Avec la CNAM, le ROF intervient sur des sujets concrets : retards d'attribution de numéros d'assurance maladie, contrôles menés par certaines caisses sur les cas de renouvellements anticipés dans le cadre du 100 % Santé, etc.

Chaque année, le ROF participe à la CPN, Commission paritaire nationale des opticiens, aux côtés des autres

syndicats d'opticiens et en présence de représentants de la CNAM et de l'UNOCAM. Cette instance constitue un cadre important pour porter les remontées terrain et demander des clarifications opérationnelles. Des demandes ont été formulées en 2024 et 2025 ; la CPN 2026 doit permettre d'enregistrer des avancées, en particulier sur l'exercice hors les murs.



Filière visuelle : construire des positions communes à chaque fois que c'est possible

Visuel généré par IA.

Le dialogue avec les autres organisations représentatives de la profession et de la filière est un élément essentiel de l'action du ROF.

Les échanges avec la **FNOF** (Fédération nationale des opticiens de France), le **SYNOM** (Syndicat national des opticiens mutualistes), mais aussi le **SNOF** (Syndicat national des ophtalmologistes de France) et le **SNAO** (Syndicat national des orthoptistes) permettent d'identifier les sujets sur lesquels une parole commune est possible et renforcer la crédibilité de la filière.

Le ROF est convaincu que certains dossiers - formation, lutte contre la fraude, évolution des compétences, pratiques professionnelles - gagnent à être portés collectivement.

À ce titre, Jean-François Porte, président du ROF, a notamment participé en septembre 2025 à une table ronde intitulée "Orthoptistes, opticiens : autonomie jusqu'où ?", organisée dans le cadre des 15^e journées du SNOF.

Par ailleurs et en fonction des sujets, sur les pratiques « hors les murs » par exemple, le ROF dialogue aussi avec ROAD ou l'AOF.

Enfin, le ROF est membre du CIO (Conseil Interprofessionnel de l'optique) qui offre un cadre de dialogue avec les industriels de la filière, membres du GIFO notamment.

6-

**Un engagement
continu dans
les instances
paritaires de la branche**



Le ROF a poursuivi son engagement dans les instances paritaires de la branche.

Dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la formation professionnelle (CPNEFP) et ROF a contribué aux travaux sur la formation professionnelle et l'attractivité du métier, notamment avec l'OPcommerce sur les critères et niveaux de prise en charge des formations.

La délégation du ROF, composée de quatre membres, a participé à dix journées de travail en 2025 et le ROF a assuré le secrétariat de la commission.

Les principaux travaux ont notamment porté sur le plan d'actions « Branché Opticien », la poursuite des discussions sur l'avenir du CQP, l'expérimentation de la VAE inversée (à laquelle deux écoles ont répondu, pour un total de 11 étudiants en 2025), le suivi du recours aux BTS en trois ans, et la création d'un espace emploi sur le site de branche et la réflexion autour d'une enquête handicap.

Au sein de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), les travaux ont porté cette année sur le fonctionnement des instances, la contribution conventionnelle, le champ d'application de la convention collective, le régime de prévoyance, les NAO, l'intéressement, le handicap et les sujets APEC.

Plusieurs avenants ont été négociés et signés par le ROF, notamment sur le fonctionnement de la CPPNI et de la

CPNEFP, la collecte de la contribution conventionnelle et l'anticipation du changement des codes NAF/APE.

La délégation du ROF, composée de sept membres, a participé à dix journées de travail en 2025. La vice-présidence de la commission est assurée par Arnaud Lafrogne, vice-président du ROF.

Au sein de l'ADPOLD, qui gère les fonds du paritarisme, le ROF dispose d'un siège au bureau et a assuré le mandat de trésorier en 2025.

L'association s'est réunie à l'occasion de sept conseils d'administration et de trois assemblées générales. Les principaux travaux ont porté sur l'adoption de nouveaux statuts, la création d'un règlement intérieur, le changement de banque, le placement des réserves, le suivi des comptes et le lancement d'une application de gestion des notes de frais.

Enfin, le ROF participe également aux travaux de l'Opcommerce, opérateur de compétences de la branche optique-lunetterie.

Membre fondateur de l'Opcommerce, le ROF a participé à l'Assemblée générale et suit les sujets relatifs à l'apprentissage, à la formation professionnelle et au développement des compétences.

Ces travaux sont parfois moins visibles que les grands dossiers d'affaires publiques. Ils sont pourtant essentiels : ils structurent les conditions d'exercice, de formation, d'emploi et de dialogue social dans la branche.

Pour conclure...

Une profession à défendre, un avenir à construire

L'année 2025-2026 aura confirmé que l'optique médicale se trouve à un moment charnière.

Pression sur les dépenses de santé, débats sur la fraude, remise en question des garanties optiques, accès aux données de santé, évolution des parcours de soins, réforme de la formation, transformation technologique : les dossiers traités au cours de l'exercice engagent directement l'avenir du métier d'opticien.

Dans ce contexte, le ROF a assumé ses responsabilités.

Sa première responsabilité est de défendre la profession lorsque son indépendance, son image, son équilibre économique ou sa capacité d'exercice sont menacés. Cette responsabilité a conduit le ROF à se mobiliser face aux risques d'interdiction générale de la publicité, d'espacement mécanique des remboursements, de régulation tarifaire hors réseau, d'accès insuffisamment encadré aux données de santé ou de mise en cause globale de la profession au nom de la lutte contre la fraude.

La seconde est de proposer. Proposer une régulation équilibrée de la publicité plutôt qu'une interdiction générale. Proposer une traçabilité de filière plutôt qu'une logique de contrôle concentrée. Proposer des évolutions de parcours pour les patients en EHPAD, dans les territoires sous-dotés ou confrontés à des difficultés d'accès aux soins visuels. Proposer une réforme de la formation initiale à la hauteur des compétences attendues demain.

Cette ligne est essentielle. Le ROF est favorable à une évolution maîtrisée, équilibrée et utile de la profession. Il reconnaît les exigences légitimes de transparence, de conformité, de qualité et de maîtrise des dépenses. Mais il rappelle que ces exigences ne peuvent être satisfaites durablement qu'avec les opticiens, et non contre eux.

L'avenir de l'optique médicale dépendra de la capacité collective à concilier tous ces impératifs.

C'est dans cette perspective que le ROF poursuivra son action : **avec responsabilité**, pour contribuer aux solutions attendues par les pouvoirs publics et les patients ; **avec vigilance**, pour prévenir les déséquilibres susceptibles de fragiliser la profession ; **avec ambition**, pour faire reconnaître toute la place des opticiens dans les parcours de santé visuelle ; et avec détermination, pour défendre une optique médicale accessible, indépendante et tournée vers l'avenir.



Le ROF est l'organisation patronale majoritaire de la branche Optique-lunetterie avec plus de 83% de représentativité en 2026. Le syndicat rassemble les principales enseignes leaders du marché de l'optique, ainsi que des indépendants et des associations régionales.

Présent dans les principales instances nationales et régionales, le ROF porte la voix des opticiens auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des acteurs de la filière.

Par ses prises de position et ses campagnes de promotion, il agit concrètement pour valoriser le métier, peser dans les décisions et préparer l'avenir de la profession.

Opticiens, ensemble.

Restez informés !

www.rassemblementopticiens.fr

Facebook - LinkedIn - YouTube

8 rue Chauveau Lagarde 75008 Paris

Tél : 01 46 28 01 00 - Email : contact@rassemblementopticiens.fr